



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (1/2)

Montgermont ; Cesson-Sévigné ; Pacé ; Vezin-le-Coquet ; Thorigné-Fouillard ; Saint-Grégoire ; Rennes ; Betton ; La Chapelle-

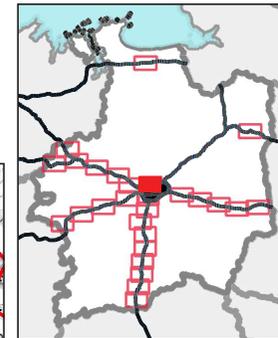
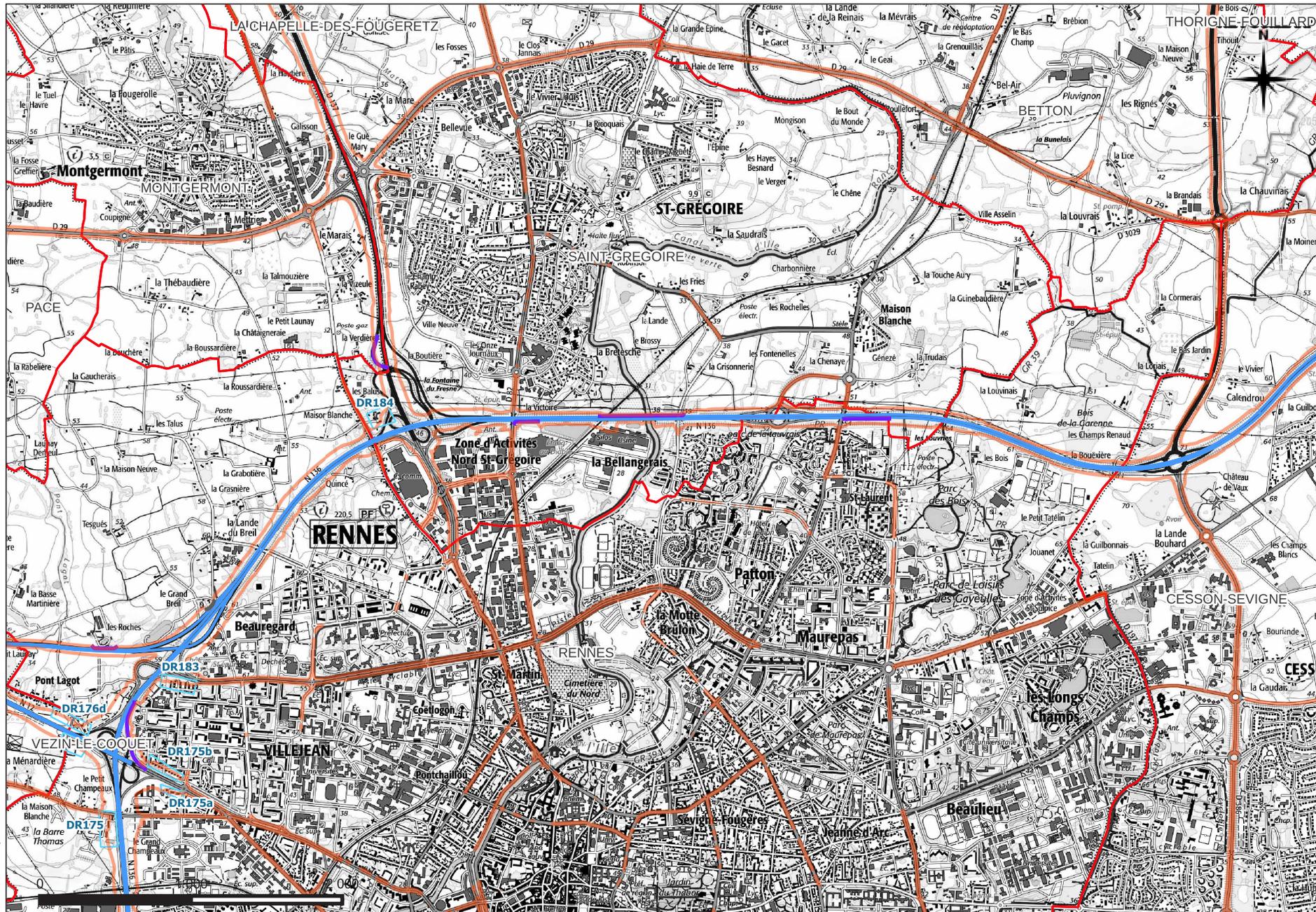


Planche RN 136 (1/2)



Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)
Lden ≥ 68 dB(A)

Zone recensement

Limite communale
Limite départementale
Route principale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (1/2)

Montgermont ; Saint-Grégoire ; Rennes

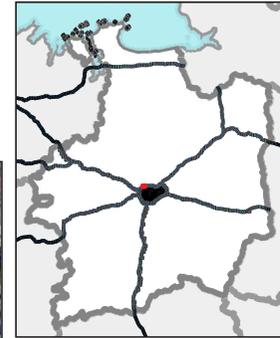


Planche
n° RN136-a

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

 Lden ≥ 68 dB(A)

 Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

-  bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
-  Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

 existant

 limites communales

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (1/2)

Rennes

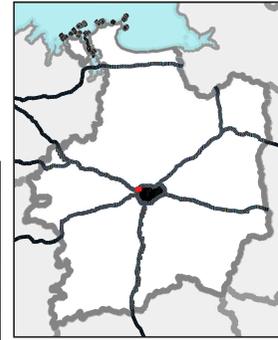


Planche
n° RN136-b



Zone: DR183
 Nombre de logements: 5
 Population estimée: 10.85

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

 Lden ≥ 68 dB(A)

 Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

-  bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
-  Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

 existant

 limites communales

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (1/2)

Vezein-le-Coquet ; Rennes

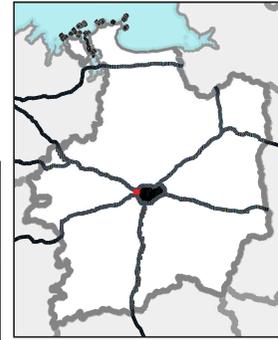


Planche
n° RN136-c



Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
- Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

existant

limites communales

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 4ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (2/2)

Cesson-Sévigné ; Noyal-Châtillon-sur-Seiche ; Vern-sur-Seiche ; Chartres-de-Bretagne ; Vezin-le-Coquet ; Saint-Jacques-de-la-

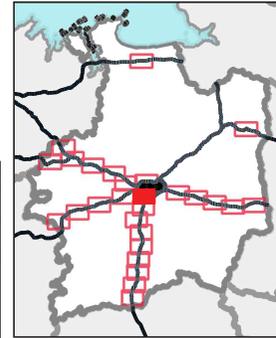
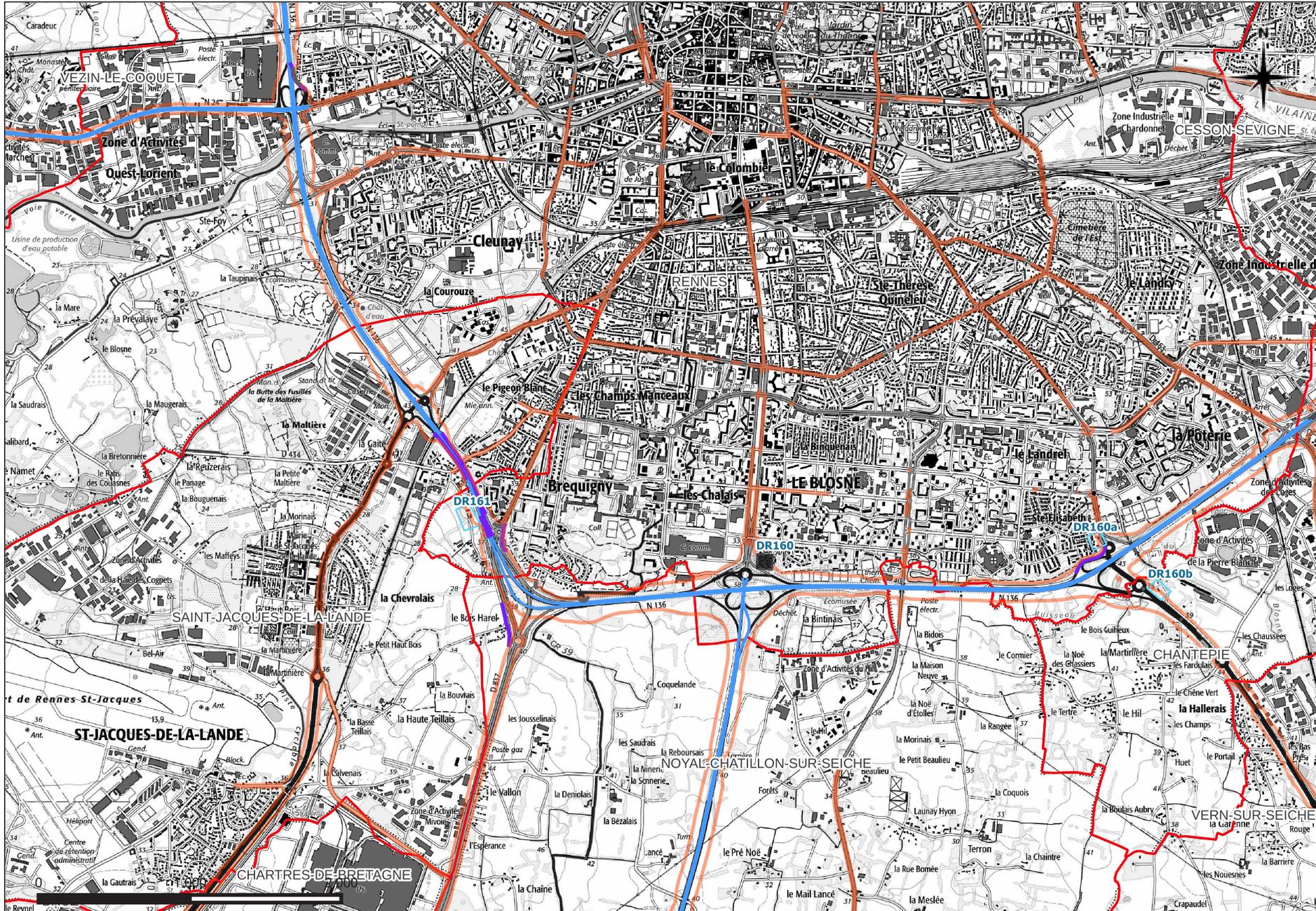


Planche RN 136 (2/2)



Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

Lden ≥ 68 dB(A)

Zone recensement

- Limite communale
- Limite départementale
- Route principale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (2/2)

Noyal-Châtillon-sur-Seiche ; Saint-Jacques-de-la-Lande ; Rennes

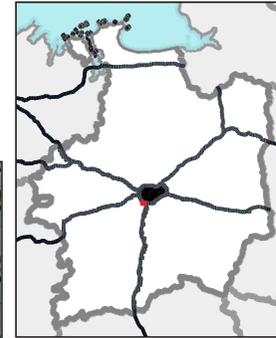


Planche n° RN136-d

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

 Lden ≥ 68 dB(A)

 Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

-  bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
-  Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

 existant

 limites communales

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (2/2)

Noyal-Châtillon-sur-Seiche ; Rennes



Zone : DR160
 Nombre de logements : 5
 Population estimée : 10,85

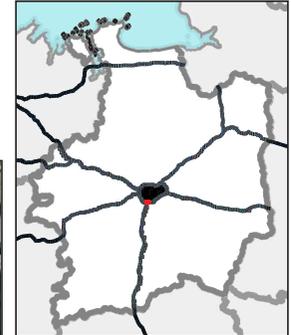


Planche n° RN136-e

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

 Lden ≥ 68 dB(A)

 Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

-  bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
-  Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

 existant

 limites communales

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ille-et-Vilaine - 4ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments sensibles au bruit potentiels

RN 136 (2/2)

Noyal-Châtillon-sur-Seiche ; Chantepie ; Rennes

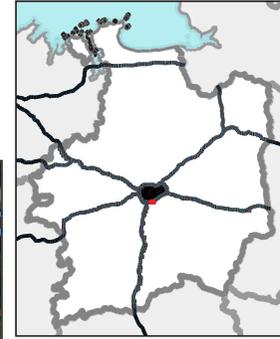


Planche
n° RN136-f

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

 Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

 Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

-  bâtiment exposé répondant au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé ne répondant pas au critère d'antériorité
-  bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce, ...)
-  Bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1, 2 et 3

Ecran anti-bruit

 existant

 limites communales